



LE DOCUMENT UNIQUE DE DELEGATION

Objectifs

- ▲ Acquérir les connaissances liées aux dispositions relatives aux conditions d'application du décret du 19 février 2007
- ▲ Identifier les enjeux managériaux du DUD et de la délégation de pouvoir
- ▲ Maîtriser les étapes de sa construction

Programme

▲ Le décret du 19 février 2007 et ses enjeux :

- Rappeler le contexte de la loi du 2 janvier 2002 et champ d'application du décret
- Identifier les enjeux pour les associations et les professionnels chargés de la direction
- Clarifier les rôles et les fonctions des administrateurs et salariés chargés de la direction

▲ Construire le document unique de délégation

- Les sources du document unique de délégation
- Les objectifs du document unique de délégation
- Les procédures d'élaboration du document et son contenu

Date(s) et lieux :

19 octobre 2020 à Strasbourg

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût (hors repas) :

230 € adhérent / 310 € non adhérent

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Dirigeants salariés et dirigeants bénévoles.

Expérience dans l'une des fonctions visées

·
Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques (80 %)

Étude de cas concrets avec les participants (20 %)

Remise aux stagiaires des supports pédagogiques et d'un dossier documentaire.

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation

Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Intervenants :

Catherine AUDIAS,

Juriste en droit Social, DESS de droit social et Master Spécialisé en management des structures d'action sociale.

Capacité maximum :

14 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N ° SIRET 852 510 411 00014